



Plan de protection

Pour les Camps Nature du WWF

Aperçu des versions

Version	Valable dès le	Remarque
V. 2.0	22.6.2020	Création du plan de protection

Introduction

Avec le présent plan de protection, le WWF Suisse pose les conditions-cadre pour la protection contre le COVID-19 des participants et des encadrants lors de ses Camps Nature. Ce document a été rédigé sur la base de l'*Ordonnance 2 sur les mesures destinées à lutter contre le coronavirus*, des recommandations du Conseil fédéral, ainsi que des *conditions-cadre régissant les camps dans le domaine de la culture, des loisirs et du sport*.

Champ d'application et durée de validité

Ce plan de protection concerne les Camps Nature du WWF Suisse.

Les prestataires externes organisant un ou plusieurs camp(s) pour le WWF Suisse sont également tenus de respecter ce plan de protection.

Le plan de protection entre en vigueur le 11 juin 2020 et s'applique jusqu'à sa révocation.

Objectif

Lors de leur participation à un Camp Nature, les équipes de camps, les participants et les prestataires externes doivent être protégés au mieux contre le COVID-19. En cas d'infection d'une personne au COVID-19, tous ses contacts doivent être traçables.

Il est cependant très important de faire preuve de bon sens et d'agir pour le bien-être des enfants. Le but de ce plan est de pouvoir offrir des activités de qualité et des expériences positives dans la nature, tout en minimisant les risques de transmission de le COVID-19 lors d'un camp.

Evaluation générale des risques

Après discussion avec les équipes de camps (responsables et moniteurs), c'est aux responsables des camps des trois régions linguistiques qu'incombe la décision d'organiser ou non un Camp Nature compte tenu des mesures de protection ci-après. Par ailleurs, les responsables des camps sont libres de prévoir des consignes plus sévères, adaptées à la situation (par exemple en fonction des règlements cantonaux en vigueur).

Pour tous les Camps Nature, il faut informer les participants et les équipes des camps au préalable qu'ils doivent être en parfaite santé et sans symptômes de la maladie. Seuls sont admis les participants et encadrants qui

- ne présentent pas de symptômes de la maladie,
- ne sont pas infectés par le Covid-19 ou en sont guéris depuis 10 jours,
- n'ont pas de cas d'infection au Covid-19 dans leur entourage immédiat (proches, personnes habitant sous le même toit, collègues, etc.).

Les personnes présentant des symptômes de la maladie restent à la maison et s'isolent. Elles téléphonent à leur médecin et suivent ses consignes. Le WWF doit être averti dès l'apparition de symptômes.

Principes

Les principes ci-après sont applicables à tous les Camps Nature.

1. Tous les participants et les encadrants se lavent régulièrement les mains. Les prescriptions d'hygiène de l'OFSP doivent être appliquées (cf. document «**Voici comment nous protéger**»).
2. Les encadrants respectent dans la mesure du possible une distance minimale de 1,5 mètres entre eux et avec les participants. Nous sommes conscients qu'une telle distance n'est pas, pour des raisons pratiques, applicable en tout temps durant

un camp. Il est toutefois important que les mesures d'hygiène et les distances soient respectées autant que possible (en faisant preuve de bon sens).

3. Les surfaces sont nettoyées régulièrement.
4. Il est déconseillé aux personnes faisant partie d'un groupe à risque, ou vivant avec des personnes à risque, de participer à un Camp Nature du WWF. Nous ne pouvons garantir de mesures spécifiques pour ces personnes.
5. Les participants ou les encadrants qui présentent des symptômes de la maladie pendant le camp sont isolés du reste du groupe et portent un masque. Un médecin est contacté aussitôt, c'est lui qui décide s'il s'agit d'un cas sérieux. Le médecin (ou les autorités sanitaires cantonales) décide de la suite à donner. La personne de contact du malade est informée aussitôt de la situation. Cette dernière doit être prête à venir chercher la personne malade sur place en tout temps.
6. Le plan de protection est envoyé aux participants et à leur représentant légal, ainsi qu'aux encadrants.
7. Une liste de présence est établie au début de chaque camp afin d'assurer la traçabilité des contacts. Les coordonnées de toutes les personnes en contact avec le camp sont enregistrées.
8. Dans chaque camp, un moniteur est nommé « responsable COVID-19 ». Ce moniteur connaît le plan de protection et les mesures à mettre en place et fait en sorte qu'elles soient appliquées en tout temps.
9. Chaque moniteur doit avoir lu attentivement le plan de protection, s'y tenir et atteste cela en signant la convention d'équipe.
10. Le présent plan de protection peut en tout temps être adapté à la situation. La version à jour se trouve sur le site <https://events.wwf.ch/camps>.

La protection et la sécurité de toutes les personnes impliquées ont la priorité absolue.

Concrètement, cela signifie aussi:

- Que les camps peuvent être annulés, même au dernier moment, en faisant référence à ce plan de protection.
- Que les participants peuvent annuler à tout moment leur participation à une action du WWF en invoquant la situation actuelle. Jusqu'à trois jours après l'envoi du plan de protection, aucun frais d'annulation n'est facturé. A partir du 4ème jour, les frais d'annulation stipulés dans les Conditions de participation s'appliquent.

Règles, recommandations et mesures détaillées

Hygiène des mains et matériel de protection

Du savon liquide, des serviettes en papier et une poubelle sont disponibles à côté de chaque lavabo.

Tout le monde se lave les mains à son arrivée sur le lieu de camp, de même qu'après chaque activité à l'extérieur et avant les repas.

Quand il n'y a pas d'accès à un point d'eau avec du savon, du gel hydroalcoolique ou des lingettes sont mis à disposition.

Chaque encadrant doit en tout temps avoir accès à un flacon de solution désinfectante (également lors des excursions).

L'affiche «Voici comment nous protéger pour les élèves» est imprimée et affichée. Les mesures sont expliquées aux participants et font partie intégrante des règles du camp.

Distanciation

Entre les participants

Il n'y a pas de règle de distance minimum entre les enfants.

Il convient de limiter les contacts physiques: en évitant de se serrer la main, mais en se faisant par exemple un «check» avec le coude; en ne s'embrassant pas; en privilégiant les jeux et les activités physiques sans contact.

Entre les moniteurs et les participants ainsi qu'entre les moniteurs

Dans la mesure du possible, les adultes gardent la distance (1,5m) entre eux ainsi qu'avec les enfants. Il est clair que ceci n'est pas possible en permanence durant un camp. Les situations où la distance ne peut pas être garantie doivent être aussi brèves que possible.

Il est possible de ne pas maintenir la distance entre encadrants et participants lors des jeux et des activités sportives. Ces situations doivent cependant être réduites au possible.

Camp famille

Lors des camps famille, les règles de distances pour les moniteurs, telles que présentées dans ce plan, s'appliquent aux adultes. Les distances ne doivent pas être respectées au sein du cercle familial.

Avec les parents

La distance de sécurité minimale (1,5m) est respectée entre les encadrants et les parents.

Les parents ne rentrent pas sur le lieu du camp mais restent à l'extérieur. Les visites lors du camp ne sont pas autorisées.

Avec les personnes extérieures au camp

La relation avec les prestataires externes est traitée dans le point «programme»

Les personnes qui doivent avoir des contacts avec la population à l'extérieur du camp portent un masque (pour les courses par ex), et se désinfectent les mains au retour sur le lieu du camp.

Utilisation et désinfection du matériel

Le matériel utilisé régulièrement par les enfants et les moniteurs doit être désinfecté une fois par jour ou mis «en quarantaine» durant deux jours.

Au retour d'un camp, le matériel est mis en quarantaine (2 jours) avant de repartir dans un autre camp ou est désinfecté.

Transport

Arrivée au et départ du camp

Il est conseillé de prévoir une arrivée et un départ échelonné pour les participants afin d'éviter que tous les parents se concentrent en même temps dans un même lieu.

Toutes les questions et remarques doivent être discutées avant le début du camp avec le responsable ou un moniteur (téléphone, e-mail). Dans la mesure du possible, un seul adulte accompagne le participant au point de rendez-vous et il ne fait que déposer son enfant, respecte les 1,5m de distance et quitte les lieux le plus rapidement possible.

Un rendez-vous proche du lieu de camp (mais pas dans le lieu de camp) est également proposé pour les parents qui ne souhaitent pas que leur enfant prenne les transports publics.

Lors de voyage en transports publics, les règles d'hygiène des CFF doivent être respectées (distance et port du masque).

Durant le camp

Il est déconseillé d'utiliser les transports publics avec les participants pour se rendre à une activité. Dans la mesure du possible, on reste dans les environs du lieu du séjour.

La mobilité douce est privilégiée pour les activités à l'extérieur (marche, vélo, etc).

Cuisine et repas

Cuisine

Le port du masque est recommandé pour les moniteurs responsables de la cuisine et du service.

Dans la mesure du possible, les enfants ne vont pas en cuisine. Si, dans le cadre d'une activité d'animation, les participants sont amenés à participer à la préparation des repas, les mesures d'hygiène (lavage de main, faire attention si on tousse ou si l'on éternue) devraient alors être strictement respectées. Ils ne peuvent préparer que les aliments qui seront cuits après.

Une attention particulière est portée à la gestion des emballages, au lavage des mains au retour des courses et au lavage des aliments (légumes, fruits).

Repas

La personne qui met la table se désinfecte ou se lave correctement les mains avant de le faire.

Les enfants et les encadrants ne mangent pas à la même table.

Les encadrants respectent la distance physique (1,5m) entre eux.

Le service est fait par un encadrant pour garantir les mesures d'hygiène (pas de self-service).

Chaque personne a son propre gobelet (clairement identifié) ou sa gourde pour la journée.

Aucune nourriture n'est partagée.

Vaisselle

La vaisselle se fait impérativement à l'eau chaude et au savon. L'eau est changée régulièrement. L'utilisation du lave-vaisselle est à privilégier s'il en a un à disposition. Les linges sont changés régulièrement.

Les enfants peuvent venir en petits groupes définis à la cuisine pour faire la vaisselle. Pendant ce temps, il ne doit pas y avoir d'aliments ouverts dans les parages.

Pour les camps sous tente, chaque enfant est responsable de laver sa vaisselle et de l'essuyer avec son propre linge.

Lieu du camp

Maison

Les gérants des lieux de camps sont contactés avant le début du camp pour savoir comment les chalets sont nettoyés avant le début du camp et s'il y a une quarantaine entre chaque location. Si ce n'est pas le cas, l'équipe de camp organise un nettoyage des lieux.

Il leur est aussi demandé si un plan de protection existe pour la maison et comment les nettoyages doivent être effectués à la fin de la location.

Dortoirs/chambres

Les enfants sont répartis dans les chambres/tentes au début du camp. Les changements de chambre durant la semaine ne sont en principe pas autorisés.

Pour les moniteurs: il faut limiter le nombre d'adultes par chambre/dortoirs afin de respecter les 1,5m de distance même la nuit.

Nettoyage et aération

Les locaux sont aérés deux fois par jour.

Cuisine: nettoyage ou désinfection des surfaces de travail après chaque repas. Les sols sont récurés quotidiennement.

Installations sanitaires: nettoyage ou désinfection des surfaces tous les jours. Les sols sont récurés quotidiennement.

Salle à manger, salles de jeux: les tables sont nettoyées ou désinfectées après chaque repas/activités.

Les interrupteurs, poignées de portes et rampes d'escalier sont nettoyés une fois par jour.

Lors des nettoyages et de la gestion des poubelles, il faut porter des gants.

Programme

Activités

Les activités extérieures sont privilégiées.

Contact avec l'extérieur

Il est très important d'être particulièrement attentif aux contacts des membres du camp avec l'extérieur pour éviter une première contamination à l'intérieur du camp. De manière générale, il est recommandé d'isoler le camp au maximum des contacts avec l'extérieur.

Les intervenants externes (forestier, guide, etc.) qui sont prévus dans le programme doivent respecter la distance de sécurité de 1,5m en tout temps. Leurs coordonnées sont notées afin de garantir la traçabilité des contacts.

Les visites privées (familles, amis, etc) ne sont pas autorisées.

En cas de maladie durant le camp

Chaque pharmacie dispose d'un thermomètre qui est désinfecté après chaque utilisation.

En cas de symptômes, la personne malade est séparée du groupe et porte un masque.

Un seul moniteur s'occupe de la personne isolée et porte un masque et est également isolé du reste du groupe.

Les encadrants contactent aussitôt un médecin ou une hotline. Si une infection au Covid-19 est avérée, les autorités sanitaires cantonales décident comment procéder et quelles personnes doivent être mises en quarantaine.

La personne de contact du malade est contactée sans délai.

La responsable des camps WWF est contactée sans délai.

Si une personne est testée positive au COVID-19 lors d'un camp, tous les parents des participants en sont informés.

Contacts en cas de questions concernant le plan de protection

Lager (D): Corina Achermann, corina.achermann@wwf.ch

Camps (F): Joëlle von Ballmoos, joelle.vonballmoos@wwf.ch

Campi (I): Fabienne Lanini, fabienne.lanini@wwf.ch

Liens

- **Vidéo explicative: utilisation des masques**
- **Affiche: voici comment nous protéger**

Finalisation

Les responsables sont informés du présent plan de protection et garantissent que les informations parviennent à tous les participants et à tous les encadrants.

Signature et date:

Signature et date:

Thomas Vellacott, directeur général du WWF Suisse

Jürg Züllig, directeur Finance & Operations a.i.



Unser Ziel

Gemeinsam schützen wir die Umwelt und gestalten eine lebenswerte Zukunft für nachkommende Generationen.

WWF Schweiz

Hohlstrasse 110
Postfach
8010 Zürich

Tel.: +41 (0) 44 297 21 21
Fax: +41 (0) 44 297 21 00
wwf.ch/kontakt

Spenden: PC 80-470-3
wwf.ch/spenden